

Forum

À la suite des textes publiés dans le dossier Interdisciplinarité du dernier numéro, le comité de rédaction propose dans celui-ci trois textes qui portent sur la conception de l'interdisciplinarité dans trois établissements de recherche. Catherine Aubertin fait état des dernières réformes de structures à l'IRD, Jean-Pierre Defontaine et Bernard Hubert présentent leur analyse de la pratique de l'interdisciplinarité à l'Inra. Le texte de Dominique Pestre a été rédigé à l'intention du Conseil scientifique du CNRS qui le lui avait demandé pour sa séance du 14 janvier 2002.

Nous rappelons que ce dossier est ouvert, en rubrique Forum, pour plusieurs numéros de la revue. Il appelle donc à se nourrir des réactions ou des positions que nos lecteurs souhaiteront nous communiquer.

La Rédaction

Dossier Interdisciplinarité

L'interdisciplinarité victime de la réforme institutionnelle de l'IRD

Catherine Aubertin

Économiste, Centre IRD d'Orléans, 5 rue du Carbone, 45072 Orléans cedex 02, France

La question de l'interdisciplinarité à l'IRD (Institut de recherche sur le développement) ne peut être abordée sans analyser la mutation institutionnelle qu'a subie l'Institut ces dernières années.

L'IRD est un établissement public scientifique et technique (EPST) sous double tutelle : le ministère de la Recherche et le ministère des Affaires étrangères, qui défendent chacun des intérêts très divergents. Lors de tiraillements cycliques, on trouvera d'un côté la défense d'une recherche d'excellence, alignée sur des normes internationales et universitaires, de l'autre la défense de la recherche pour le développement avec nos partenaires du Sud, soumise à une politique de coopération et à des impératifs géopolitiques mouvants. Ces derniers temps, le ministère de la Recherche s'est montré très offensif et l'IRD a été bouleversé par une volonté ministérielle – qu'il faut sans doute rattacher à un mécanisme européen – d'homogénéiser les EPST, de multiplier les passerelles avec l'Université et, selon le modèle anglo-saxon, de constituer des équipes de recherche compétitives, aptes à soutenir la force de frappe technologique et économique de l'Europe.

Ce mouvement était déjà à l'œuvre lors de l'arrivée du président Lazar en 1997, mais ce dernier l'a très visiblement accéléré en proposant une nouvelle réforme,

Auteur correspondant : Catherine.Aubertin@orleans.ird.fr

récusant la précédente réforme à peine achevée. L'excellence en a été le mot-clé. Elle a justifié la constitution de toutes petites équipes de chercheurs, autonomes et concurrentielles, sur le mode entrepreneurial, avec des budgets propres, sur des thèmes très pointus, indépendants de toute politique scientifique globale ou de travaux et compétences antérieurs. Ces unités de recherche – on en compte près d'une centaine qui dépendent directement du directeur général dans un organigramme « en râteau » – furent encouragées à s'allier avec des universitaires performants, le rapprochement avec des équipes du Nord étant favorisé au détriment des partenariats traditionnellement entretenus par l'Institut avec les équipes du Sud. La politique affichée était de pousser les unités de recherche (UR) à constituer des unités mixtes de recherche (UMR), voire des instituts fédératifs de recherche (IFR). Parallèlement, dans une démarche qualité, les chefs d'unité de recherche se trouvaient accablés sous les tâches administratives. Les chefs de département ont perdu toutes leurs compétences.

Quelles conséquences pour l'interdisciplinarité ?

Les UR ont été construites sur une base disciplinaire, l'excellence académiquement reconnue ne pouvant être

que disciplinaire, face à des mécanismes d'évaluation résolument disciplinaires. L'organisation « en râteau » a rendu à ce jour très improbables toute mobilisation et toute réflexion thématique transversales. La concurrence entre UR pour les financements et les recrutements n'a guère incité à la coopération dans un premier temps. Le passage aux UMR devrait exiger un nombre de chercheurs IRD plus important par unité et donc des regroupements d'UR, mais l'Université semble fonctionner sur un mode bien plus mono-disciplinaire que ce qui était antérieurement de fait la règle à l'IRD entre chercheurs de différentes disciplines, partageant les mêmes terrains ou regroupés dans des grands programmes thématiques sur des questions de développement.

Les disciplines n'ont cependant pas pour autant tiré avantage de cette recomposition. Les commissions scientifiques qui, élues pour moitié par les chercheurs, représentaient les disciplines ont perdu tout moyen de travail : locaux, secrétariats, budget. Les listes électorales des commissions scientifiques ont été ouvertes aux universitaires « du monde entier ». Cette ouverture précipitée a encore dilué les spécificités de la recherche en coopération pour le développement. Les commissions scientifiques ne sont plus aujourd'hui que des chambres d'enregistrement à rôle consultatif (au même titre que le conseil scientifique). L'animation scientifique disciplinaire, qui était de leur ressort, n'existe pratiquement plus.

Ce sont sans doute les demandes des pouvoirs publics en expertise pour les questions internationales de développement et d'environnement qui ont permis à nouveau de promouvoir l'interdisciplinarité. Dans la réforme, cette demande sociale était censée être traitée

au travers d'expertises collégiales, du ressort direct d'un département de l'expertise et de la valorisation rattaché au directeur général et indépendant des structures de recherche. C'est en dehors de l'IRD, dans les GIS (groupe ment d'intérêt scientifique) multiorganismes, comme l'Institut français de la biodiversité, ou lors des réponses à appels d'offres des ministères de la Recherche ou de l'Environnement, que se sont formées et capitalisées les capacités d'expertise des chercheurs de l'IRD.

La volonté du nouveau président Girard d'imposer l'IRD comme chef de file de la recherche française à l'occasion de la préparation du Sommet du développement durable de Johannesburg a permis de se souvenir de la signification du « D » de l'IRD, Institut de recherche pour le développement. Aujourd'hui, les unités de recherche vont être évaluées et renouvelées. Une tendance au regroupement (au moins cinq chercheurs par UR) est encouragée, ce qui devrait favoriser la réflexion thématique autour d'objets complexes. Dix ans après le grand programme interdisciplinaire DURR (Dynamique et usages des ressources renouvelables), quatre actions transdépartementales incitatives ont été lancées afin de traiter de thèmes mobilisateurs comme « Évolution climatique et santé » ou « Aires protégées ». Elles devront renouveler les orientations scientifiques interdisciplinaires de l'après-Rio sur l'usage et la gestion des ressources et les relations sociétés/environnement.

Il est encore trop tôt pour évaluer ces nouvelles orientations dans la tourmente que traverse actuellement l'ensemble de la recherche française. C'est en effet la crédibilité de la politique scientifique française dans son ensemble qui est actuellement en cause.